



alccolisme et droit de garde

Par avis, le **02/01/2009** à **15:38**

Madame, Monsieur,

J'ai la garde de mes enfants, l'autre parent souffre d'alcoolisme avec obligation de se soigner, vient de repasser le permis de conduire, suite à une prise de sang correcte, et part sans me le dire au Futuroscop, nuit à l'hotel sans tierce personne. Son droit est d'un week-end sur 2, en présence d'une tierce personne le soir et la nuit, par exemple ses parents ou sa soeur.

L'année dernière sans permis, même chose, mais en mentant, la location devait se faire avec un ami, mais c'était l'hotel en chambre sans tierce personne.

La nouvelle obtention de son permis de conduire, lui donne-t-elle ou lui donnera-t-elle la possibilité de garder ses enfants le soir ou de continuer à ne pas me tenir au courant de l'endroit où se trouvent mes enfants ?